

DATE DE CONVOCATION
25/09/2023

DATE D’AFFICHAGE
25/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
22
VOTANTS
26

L’an deux mille vingt-trois, le **lundi 2 octobre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIERE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Jean-Pierre ISABEL donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
Mme Sophie MOBASHER donne pouvoir à Damien de WINTER
Mme Marie-France LEBON donne pouvoir à Mme Catherine SIBBILLE
M. Didier HERGAS donne pouvoir à Mme Monique BOBLIN
Mme Agathe PETRIGNANI

Secrétaire de séance : M. Bruno LECŒUR

Délibération n° 23.10.02/18

Objet / Recrutement d’un agent contractuel pour le service culture

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux qu’afin de pouvoir assurer le bon fonctionnement des activités culturelles, il apparait nécessaire de permettre le recrutement d’un agent contractuel temporaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d’assistant d’enseignement artistique, catégorie B, à temps non complet, à raison de 1.6/20^{ème} ; étant ici précisé que celui-ci ne sera pourvu qu’en fonction des besoins réels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité ;

VU l’article 3-3° alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

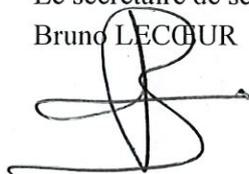
AUTORISE la création d’un poste d’assistant d’enseignement artistique, à temps non complet, à raison de 1.60/20^{ème}, du 2 octobre 2023 au 30 juin 2024,

FIXE la rémunération au grade d’assistant d’enseignement artistique, 10^{ème} échelon,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats et éventuels avenants à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Bruno LECŒUR



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20231002-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 17/10/2023